

LA LETTRE

de l'Association



LA MAÎTRISE DU RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

www.asso-psre.com

SOMMAIRE

• Édito

Page 1 Une responsabilité du chef d'entreprise mal connue.

• La vie de l'association

Page 2 PSRE et le Conseil du Commerce de France

Le débat sur la responsabilité du chef d'entreprise à Paris, Grenoble, et Angers

Page 3 Le nouveau site PSRE 2007 est arrivé.

• L'Actualité

Page 3 Permis à points : 3 nouvelles dispositions mises en œuvre.

75 % des accidents impliquant des camions sont causés par les autres usagers de la route.

Comité de pilotage/ Livre blanc sur le VUL.

• L'actualité de nos adhérents

Page 4 Encore une nouvelle distinction pour l'un de nos adhérents.

KEOLIS : une politique de prévention très structurée

• Les chiffres de la sécurité routière

ÉDITO

Une responsabilité du chef d'entreprise mal connue.

Notre association a fait réaliser, en mars 2007, une enquête auprès de chefs d'entreprise pour mieux connaître leur niveau d'information sur leur possible responsabilité en cas d'accident de la circulation d'un salarié. Cette étude a porté sur un échantillon de 405 chefs d'entreprise, représentatif des entreprises de 20 à 500 salariés des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des services.

Selon cette étude, 30% des responsables interrogés pensent qu'aucune responsabilité ne peut être retenue à leur encontre lorsqu'un salarié de l'entreprise est impliqué dans un accident au cours d'un déplacement lié à son travail.

Pour les 70% qui considèrent que leur responsabilité peut être recherchée, 9 sur 10 ont conscience que la responsabilité pénale peut entraîner le paiement d'une amende, mais ils sont 40% à ne pouvoir se prononcer sur le montant maximum de cette amende. 79% considèrent qu'ils encourent une possible peine de prison, mais ils ont du mal à en apprécier la durée maximale possible.

Par ailleurs, près d'un responsable interrogé sur deux déclare ne pas détenir les éléments suffisants pour rédiger le Document Unique d'évaluation des risques professionnels

On comprend alors que moins d'un sur deux n'ait mis aucune action de prévention du risque routier en œuvre, à destination de ses salariés. Parmi les raisons invoquées, on retiendra que près d'un sur deux n'en voit pas l'intérêt, et ceci quelle que soit la taille de l'entreprise. Par ailleurs, 29% ne savent pas comment procéder, et 25% considèrent que ce n'est pas le rôle de l'entreprise. Dans une moindre mesure, certains jugent ces actions trop coûteuses, ou manquent de temps.

Les résultats de cette étude montrent l'importance du chemin qui, malgré les importants progrès réalisés, reste à parcourir, et fournit à l'association PSRE les axes d'actions pour les toutes prochaines années. Un effort d'information sur les risques liés à la responsabilité pénale du chef d'entreprise et des dirigeants est déjà entrepris avec les débats organisés sur ce thème, et doit donc être poursuivi, en particulier à destination des PME. L'intérêt de la mise en place d'une politique structurée de prévention du risque routier doit continuer à être démontrée. Le chef d'entreprise qui évalue son risque routier, et qui met les actions nécessaires en place pour le réduire et mieux le maîtriser sur la durée, diminue également le risque de voir sa responsabilité, ainsi que celle des ses cadres, établie au cas où, malgré ces actions, un salarié serait impliqué dans un accident aux conséquences corporelles.

Enfin, il faut démontrer aux chefs d'entreprise que l'investissement consenti pour des actions de prévention est généralement largement compensé par les économies réalisées sur les coûts directs et indirects des accidents.

Sandro MANTOVANI

PSRE et le Conseil du Commerce de France (CdCF) main dans la main pour sensibiliser les chefs d'entreprise aux risques d'accidents routiers de leurs salariés

PSRE, Association pour « la maîtrise du risque routier en entreprise », et le CdCF vont mener conjointement des actions de prévention. Ces opérations permettront de sensibiliser au risque routier professionnel les 120 fédérations adhérentes au CdCF, représentant environ 680 000 entreprises et plus de 3 000 000 de salariés.

Signé en mai 2007, ce partenariat va permettre à PSRE et au CdCF de travailler ensemble à l'adaptation et à la diffusion d'outils de sensibilisation. Ils vont réaliser des opérations nationales ou locales à destination des entreprises et des salariés du monde du commerce.

Le CdCF participera aux colloques sur la responsabilité civile et pénale organisés par PSRE dans toute la France. Plus de 30 manifestations sont prévues d'ici la fin de l'année. De plus, PSRE et le CdCF travaillent actuellement à la réalisation pour la rentrée d'un guide spécifique destiné aux carrières commerciales.

Des liens entre les sites Internet de chacune de ces organisations sont établis. Ils permettent d'informer de façon régulière les adhérents du calendrier de toute manifestation en faveur de la promotion du risque routier en entreprise.

M. Sandro Mantovani, Président de PSRE se félicite de ce partenariat « *C'est une étape très importante pour l'action de PSRE. Un contact privilégié va pouvoir ainsi s'établir avec un grand nombre de salariés dans des professions commerciales où le risque routier reste trop élevé.* »

M. Gérard Atlan, Président du CdCF a déclaré « *Avec PSRE, nous souhaitons faire diminuer de façon conséquente le nombre d'accidents liés aux risques routiers dans nos entreprises. Leur expertise et leur savoir-faire vont permettre de dynamiser notre action en faveur de la prévention.* »

A propos du Conseil du Commerce de France (CdCF) :

Cette Organisation Intersyndicale du Commerce Français tire ses origines des années 1945. Le Conseil a pour vocation de coordonner, représenter et défendre les intérêts généraux du Commerce sur le plan national et interprofessionnel régional. Il rassemble près de 120 fédérations, illustrant la diversité du Commerce en France. Il a pour vocation notamment, de coordonner tout dossier de nature transversale, comme celui de la prévention des risques et du risque routier en particulier, pour les entreprises adhérentes aux fédérations et autres organismes qu'il regroupe.

Le débat sur la responsabilité du chef d'entreprise à Paris, Grenoble, et Angers

Après deux nouvelles avant-premières organisées à Grenoble, en collaboration avec la CCI, et Angers, en collaboration avec l'Association ASRE49 et SCANIA, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris a accueilli le débat sur la responsabilité du chef d'entreprise en cas d'accident de la route d'un salarié. Preuve que le sujet intéresse puisque deux cents personnes y étaient présentes.

Après l'accueil par Monsieur Bernard IRION, Vice-Président de la CCIP, Délégation de Paris, Madame Cécile PETIT, Déléguée interministérielle à la sécurité routière a ouvert le débat en soulignant l'intérêt des Pouvoirs publics pour les actions de sécurité routière menées en milieu professionnel. Près d'une heure et demie de débats, autour du film réalisé par PSRE en collaboration avec la Préfecture de la Vendée, ont attiré l'attention d'un large public d'entrepreneurs et d'assureurs sur les risques d'un manque de prévention dans les entreprises lorsqu'un salarié est impliqué dans un accident de la circulation. Information utile si l'on en croit les résultats d'une enquête menée, pour PSRE, par l'IFOP en mars 2007 : voir notre Edito P.1.

Maître Christophe HARENG, avocat, s'est appuyé sur son expérience pour illustrer les comportements à éviter et ceux à adopter. Monsieur le Procureur Frédéric FEVRE a brossé, pour chaque cas évoqué, le tableau des peines encourues. Monsieur Laurent BARON, de la CRAM Ile-de-France, nous a rappelé les bonnes pratiques à mettre en œuvre et Monsieur Pierre Florin, AXA, a à la fois expliqué l'intervention possible de l'assureur et son rôle en matière de prévention.

Une documentation a été remise à chaque participant, et notamment le guide de PSRE « Réussir la prévention du risque routier de votre PME »

Prochains rendez-vous pour ce débat : Nantes le 20 septembre, Arras le 25 septembre, Lésigny le 9 octobre, Le Mans le 15 octobre, Strasbourg le 16 octobre, Rennes le 23 octobre et de nombreuses autres villes en cours de préparation : Poitiers, Lille, Villefranche sur Saône...

La manifestation s'est terminée par la présentation de la certification des Systèmes de management sécurité routière, par la FFSA, AFAQ AFNOR Certification et le CNPP.



Responsabilité du chef d'entreprise : les intervenants devant un public venu nombreux à Paris

Le nouveau site PSRE 2007 est arrivé.

A voir sans modération. Sachez qu'après quelques mois de préparation, PSRE s'est doté d'un nouveau site Internet qui est consultable depuis le 29 mai 2007.

L'adresse est inchangée :

www.asso-psre.com.

En revanche, le contenu a été entièrement repensé.

Une nouvelle présentation plus dynamique, plus fonctionnelle, une arborescence plus complète sont proposées.

Ainsi l'internaute peut accéder et commander en ligne les produits et parutions de notre catalogue, et il peut tout savoir sur notre activité, il peut également télécharger la lettre trimestrielle, des documents utiles pour la pédagogie en matière de sécurité routière, accéder aux statistiques accidents de la sécurité routière, de la CNAMTS, à de la documentation, à différents supports.

Le site comporte une revue de presse où sont répertoriés les articles parus traitant de la prévention routière, des manifestations locales ou nationales à propos du risque routier professionnel ou citant PSRE et ses manifestations.

Il permettra d'annoncer nos prochains colloques ou manifestations, afin d'élargir la population de nos participants habituels.

De nombreux liens permettent de rejoindre les sites de nos partenaires, et des autres acteurs de la sécurité routière.

Enfin, les personnes physiques et les entreprises qui nous visiteront pourront adhérer directement en ligne.

D'ailleurs, à l'occasion du lancement de ce nouveau site, PSRE offre d'adhérer à l'association aux premières entreprises qui le visiteront d'ici au 30.09.2007 à des conditions « promotionnelles » ... Invitez vos entreprises amies à venir découvrir notre site et à profiter de l'offre.

Plaine de l'Ain : partir à l'heure

Le 9 Juin 2007 a eu lieu, lors de la fête du club des entreprises, la remise des prix du concours de dessin « Partir à l'heure », organisé par les entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et de la centrale EDF du Bugey. Adultes et enfants ont participé et plus de 80 propositions ont été reçues. Un exercice



qui a permis de discuter en famille de l'organisation des départs le matin pour la journée de travail.

Permis à points : 3 nouvelles dispositions mises en œuvre.

Le décret n° 2007-753 du 9 mai 2007 a été publié au journal officiel du 10 mai. C'est la traduction réglementaire dans le code de la route de 2 dispositions relatives au permis à points décidées lors du comité interministériel de la sécurité routière du 8 novembre 2006 :
– Acquisition progressive du capital de 12 points pendant la période probatoire du permis de conduire (soit 2 points pendant 3 ans s'ajoutant aux 6 POINTS INITIAUX ou 3 points pendant 2 ans pour ceux des conducteurs ayant effectué un apprentissage anticipé de la conduite.)

CETTE MESURE SERA APPLICABLE AUX PERMIS DE CONDUIRE OBTENUS À COMPTER DU 31.12.2007

– Création d'un site Internet permettant au conducteur (mais pas à l'employeur !) de connaître l'état de son capital de points grâce à un accès confidentiel.

– Indépendamment de ces deux mesures, le décret simplifie la procédure d'information du conducteur dont le permis a été invalidé pour solde de points nul.

Comité de Pilotage National : Livre blanc sur le VUL.

A la suite de la table ronde qui s'est tenue à Paris le 14 septembre 2006, organisée par le comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel, et qui avait pour thème « La sécurité des véhicules utilitaires légers », un ensemble de 12 propositions majeures ont été faites pour répondre à des besoins d'amélioration mis en évidence lors des débats.

La table ronde réunissait les membres du comité de pilotage (S.R, CNAMTS, CCMISA, CNRACL), le ministère du travail, les représentants des constructeurs, carrossiers, aménageurs, loueurs, organismes de contrôle technique, fabricants de pneumatiques, de dispositifs de sécurité, des grandes entreprises, et des fédérations professionnelles, des collectivités locales et de nombreux préventeurs). Ceci a permis une prise de conscience collective de la part des débatteurs et d'enclencher une dynamique de progrès.

Ces 12 propositions ont fait l'objet d'une publication sous forme d'un livre blanc (janvier 2007) édité par la CNAMTS et téléchargeable sur le site : www.risquesprofessionnels.ameli.fr

75% des accidents impliquant des camions sont causés par les autres usagers de la route.

Bruxelles – L'Union Internationale des Transports Routiers (IRU) et la Commission européenne (CE) viennent de publier une étude scientifique sur « Les causes d'accidents de camions en Europe » (ETAC). Cette étude a été réalisée par des équipes d'enquêteurs de sept pays européens, qui ont étudié en profondeur 624 accidents impliquant des poids lourds en Europe. Elle montre que l'erreur humaine, qu'elle soit commise par le chauffeur de camion ou par un autre usager de la route, est la cause de 85,2 % des accidents. Cependant, 75 % de ces accidents liés au facteur humain sont provoqués par les autres usagers, contre 25 % causés par le chauffeur de camion. D'autres facteurs comme les dysfonctionnements techniques, l'état de l'infrastructure ou les conditions climatiques jouent par comparaison un rôle mineur, représentant respectivement 5,3 %, 5,1 % et 4,4 % des principales causes d'accident.

L'analyse en profondeur du facteur humain a révélé qu'une vitesse inadaptée, le non respect des règles à observer aux intersections et une mauvaise manœuvre lors d'un changement de voie sont les principales causes d'accident entre un camion et un autre usager de la route. Même si la fatigue est communément considérée comme un facteur majeur d'accident, l'étude ETAC prouve qu'en réalité, la fatigue a constitué la cause majeure de 6 % seulement de l'ensemble des accidents.

L'étude et la base de données correspondante sont disponibles sur les sites Internet IRU : www.iru.org et CE : www.ec.europa.eu

Lancement d'une campagne sur le risque routier professionnel.

Les accidents du travail dus au risque routier professionnel représentent une part non négligeable des accidents corporels de la circulation : en 2005, pour le seul régime général, on a enregistré 523 décès, sur un total de 5 318 morts sur la route. Le Comité de pilotage national pour la prévention du risque routier professionnel (qui regroupe la Sécurité Routière, la CNAM-TS, la CNRACL et la MSA) a lancé, le 24 mai, une campagne « L'information et de communication » « La route n'est pas un jeu ». Elle se décline sous forme d'annonces presse et de quatre affiches. Un site Internet (www.risque-routier-professionnel.fr) a été créé pour les dirigeants et cadres qui y trouveront conseils et partages d'expériences. PSRE est appelée à présenter sur ce site certaines de ses réalisations.

Encore une nouvelle distinction pour l'un de nos adhérents.

C'est en effet notre adhérent DEVELTER INNOVATION qui vient d'obtenir le Label d'Excellence du Multimédia Européen, catégorie PLATINE, au CEBIT 2007 de Hanovre. C'est à l'occasion de ce congrès européen que, le 3 mars 2007, Develter a présenté le module 2 de son simulateur de conduite qui en raison de son contenu pédagogique puissant, et grâce à ses performances technologiques particulières, lui ont permis de recevoir cette haute récompense de l'European Multimédia Forum. C'est la qualité de l'outil vidéo et ses performances intrinsèques qui ont été distinguées.

Le concept de Develter en matière de pédagogie appliquée à la sensibilisation et à la formation préventive au risque routier avait déjà reçu les félicitations des autorités françaises lors du dernier Mondial de l'Automobile.

KEOLIS : une politique de prévention très structurée. Entretien avec Michel DOUSSOT*.

PSRE. Michel DOUSSOT, comment définiriez-vous les spécificités de votre groupe en matière de sécurité ?

MD. Le groupe KEOLIS, dont le métier est le transport public de voyageurs, se doit de garantir au mieux la sécurité des ses personnels, celle de ses clients et celle des tiers avec qui nous partageons la route. KEOLIS, leader dans la profession, a une obligation d'exemplarité. Si l'accident survient, il n'est pas, contrairement à l'idée reçue, une fatalité. Il est le résultat d'une accumulation de faits et/ou d'erreurs. Les conséquences physiques pour les personnes impliquées peuvent aller jusqu'au décès, ce doit être pour le groupe Keolis l'exception. Néanmoins, les professionnels du transport se doivent de réduire au maximum les risques d'accident en développant la prévention.

PSRE. La prévention est donc pour vous une préoccupation permanente ? Quels sont vos objectifs ?

MD. En effet, pour toutes ces raisons, le groupe KEOLIS a mis en place une politique de prévention assortie d'une méthodologie, de modules de formation personnalisés et d'une structure de conseil et de coordination. La prévention des accidents est une action à long terme pour laquelle toutes les sociétés du groupe, quelles que soient leur taille et la nature de leur activité : urbaine, interurbaine, occasionnelle, etc, doivent mobiliser leur énergie et leur créativité. Protéger ses hommes et femmes, améliorer la rentabilité des entreprises qui constituent ce groupe et renforcer la qualité du service offert aux clients, tels sont les objectifs que s'est fixé le groupe KEOLIS.

PSRE. Quelques mots sur vos perspectives pour les mois à venir ?

MD. En 2007, avec le soutien de ses partenaires assureur et courtier, le groupe KEOLIS va organiser un challenge en vue d'encourager l'ensemble de ses filiales dans la démarche prévention, sensibilisation, formation, et récompenser l'ensemble des acteurs de la filiale ou du centre d'exploitation, qui aura, à l'issue de ce challenge d'une durée de 12 mois, connue la meilleure amélioration quant à la réduction de la fréquence de ses sinistres.

*Coordination de la Prévention du Risque RC Auto, Gestion de la Prévention des Risques Humains & Matériels, Assistance à la gestion des Sinistres Auto. KEOLIS est membre de PSRE

LES CHIFFRES DE LA SECURITE ROUTIERE

Après des résultats d'un début d'année 2007 quelque peu inquiétants, le mois de mai donne des résultats extrêmement favorables. On évalue en effet à 3 976 tués l'équivalent annuel corrigé des variations saisonnières, chiffre jamais atteint depuis le suivi régulier des données.

En données brutes, la diminution du nombre de personnes tuées en mai 2007 par rapport à mai 2006 est de - 9,4% avec des conditions météorologiques légèrement défavorables.

En cumulé, l'augmentation du nombre de personnes tuées sur les cinq premiers mois atteint 2,8%.

Devant une telle sensibilité des résultats on comprend mieux la politique en matière de sécurité routière menée depuis 2002 et que soient maintenus les efforts entrepris pour maîtriser cette accidentologie tenace.

LES ADHÉRENTS EN 2007 :

A+ Logistics, Action sociale Pharmaceutique, AGF IART, AGF la Lilloise, AGREPI, Air Liquide, AMRAE, Aon, APAVE Parisienne, APTH, AREA, ARVAL, ASRE44, Automobile Club Prévention, ATMB, Autoroute du Sud de la France, AXA Prévention, AXA Corporate Solutions, Azur Assurances, Beltoise Evolution, Bouygues Télécom, BP France, Cabinet Bessé, Cabinet Diot, CAF du Finistère Sud, Camacte, CNPP, Cardoline, CNRS, Codes Rousseau, Cofiroute, Colas, COVEA Fleet, Darfeuille services SAS, Dassault Aviation, Dekra Automotive SA, DELTA Assurances, Develter Innovation, EDF-GDF, ESSO-SAF, Eurodisney, Europassur, FCA (Fédération des courtiers), FFSA (fédération Française des Sociétés d'assurances), FNTR (Fédération Nationale des Transporteurs Routiers), GEMA Prévention, General electric Health Care, Generali France, Global conseil en transport et logistique, Gras Savoye, Groupama, Kéolis, La Poste, LARCCA, Laser Europe, Mairie de Paris, Marsh SA, MBDA France, Mutuelle de Poitiers Assurances, Norauto, Pernod-Ricard, Philips France, Prévoté Gestion Service, Psya, Réunion, Sanofi Aventis, SAUR centre Atlantique, SFTR Fréjus, SFAC (Syndicat Français des Assureurs Conseils), SITA MOS, Théorème SA, Total Gaz, Transdev, 3M France, Transports Munster, Transports Pejy, Valor consultants, VEOLIA propreté, Verlingue SA, Verspieren SA, Zamenhof, et de nombreuses personnes physiques spécialisées dans la lutte contre l'insécurité routière.